

**Syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional du Verdon**  
**Compte rendu synthétique de la réunion du Bureau**  
**du 27 octobre 2022 aux Salles sur Verdon**

Membres du Bureau présents : Bernard CLAP, Trigance ; Philippe MARANGES, Castellane ; Jacques ESPITALIER, Quinson ; Jean-Charles BORGHINI, Conseil régional ; Antoine FAURE, Aups ; Paul CORBIER, St Julien du Verdon ; Jean-Marie PAUTRAT, Allons ; Michèle BIZOT-GASTALDI, Communauté de communes Alpes Provence Verdon

Excusés qui ont donné pouvoir : Magali STURMA CHAUVEAU (Rougion) à Michèle BIZOT GASTALDI ; Romain COLIN (Moustiers Ste Marie) à Bernard CLAP ; Arlette RUIZ (St Julien le Montagnier) à Antoine FAURE ; Bruno BICHON (Thorame Basse) à Paul CORBIER ; Christophe BIANCHI (DLVA) à Jacques ESPITALIER

**1. Approbation du compte-rendu de la séance du 15 septembre 2022 à Baudinard sur Verdon**

**2. Participation à la plate-forme Outdoorvision - Aide à la gestion des flux - observation des pratiques de sport de nature**

Le dispositif « Outdoorvision » est un outil mis en place par le Pôle Ressources National des Sports de Nature (PRNSN), mission d'appui du ministère chargé des sports dans la mise en œuvre de la politique publique de développement maîtrisé des sports de nature. L'outil a pour objectif de collecter, analyser et visualiser les traces des pratiquants de sports de nature connectés. Il permet ainsi de visualiser les flux et les pressions sur les sites, et ainsi d'agir par rapport à nos objectifs d'aménagement des espaces fréquentés (aménagement des sites de pratiques outdoor, comptage et de gestion des flux des pratiquants, protection des espèces et milieux fragiles, respect de la propriété privée, sécurisation des lieux de pratiques, observation et d'évaluation des usages sportifs et récréatifs des sites et itinéraires outdoor).

Les membres du Bureau à l'unanimité moins 1 abstention (Philippe MARANGES) valident l'adhésion du Parc du Verdon au dispositif Outdoorvision soutenu par la Fédération des Parcs naturels régionaux de France, pour un montant d'adhésion de 1000 € pour 3 ans, à compter de 2023.

**3. Avenant à la Convention inter-parcs Région Sud - Fonds Tourisme Durable : accompagnement des hébergeurs et restaurateurs dans leur transition écologique avec les aides financières ADEME – dispositif France Relance**

Le réseau des Parcs de la Région PACA avait répondu à un Appel à Manifestation d'Intérêt pour accompagner les hébergeurs et les restaurateurs dans la transition écologique, dans le cadre du dispositif France Relance. (post Covid)  
Le réseau des parcs naturels régionaux de PACA a ainsi pu recruter 1,5 ETP pour mettre en place le dispositif qui vise à sélectionner les entreprises candidates et mener des diagnostics auprès des entreprises pour financer des actions très concrètes.

Les membres du Bureau à l'unanimité approuvent l'avenant à la convention Fonds Tourisme Durable : accompagnement des hébergeurs et restaurateurs dans leur transition écologique pour prolonger le dispositif jusqu'à la fin de l'année 2022 et représentant un coût de 500 €/ Parc.

**4. Candidature de la commune de Roumoules au dispositif de soutien technique et financier concernant la rénovation énergétique des bâtiments communaux et de l'éclairage public**

Les membres du Bureau à l'unanimité valident la candidature de la commune de Roumoules, dans le cadre de ce dispositif, pour bénéficier d'un soutien technique et financier concernant un audit énergétique de sa salle polyvalente, et pour un montant d'aide de 2075 €.

**5. Contrat avec la pépinière ECOSUD de prélèvement - production de végétaux sauvages locaux pour la plantation de haies champêtres**

Depuis la fin de l'année 2021, le Parc du Verdon est lauréat d'un appel à projet « Eau et Biodiversité » lancé par l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse. L'objectif du projet porté par le Parc est de planter des haies champêtres sur les secteurs à enjeu biodiversité et érosion situés sur la trame turquoise

Le Parc du Verdon a été contacté par la pépinière ECOSUD qui a la particularité de proposer des plants sauvages d'origine locale, dans le cadre d'une démarche de prélèvement – production. Le principe d'utiliser le patrimoine génétique local permet de mieux aborder les contraintes locales, le changement climatique, etc

Les membres du Bureau à l'unanimité approuvent la signature d'un contrat avec la pépinière ECOSUD de prélèvement – production de végétaux sauvages locaux pour la plantation de haies champêtres ; cette opération étant financée à 70 % par l'agence de l'eau et une participation de 10 % amenée par les agriculteurs bénéficiaires de ces plantations.

**6. Convention partenariale avec la LPO pour le déploiement de la démarche Biodiv'Sport sur le territoire du Verdon**

La démarche Biodiv'Sport, proposée par la LPO France et LPO PACA, consiste à concilier les sports de nature et la préservation de la biodiversité sur le territoire du Verdon. Il s'agit d'un outil qui prévoit une phase de concertation pour définir des zones sensibles pour la flore ou la faune en lien avec les activités de pleine nature (randonnée, escalade, parapente, etc). Une fois validées, les zones sont mises à disposition des pratiquants des activités de pleine nature via leurs plateformes (Géotrek, VisoRando, IGNrando, CampToCamp) qui récupèrent ces données et les mettent à disposition via une cartographie et des fiches d'information.

Les membres du Bureau à l'unanimité valident l'adhésion à compter de 2023 à Biodiv'Sport pour un montant compris entre 500 et 600 €, et valident la participation financière (600 €) du Parc du Verdon à l'évènement grand public autour de l'escalade et de la biodiversité qui se déroulera le 30 novembre à Aubagne.

## 7. Convention SCP

Dans le cadre de la convention cadre avec la SCP, les membres du Bureau à l'unanimité valident les projets suivants :

- Location de toilettes sèches au Point Sublime :

Coût total TTC : 9 075 € / Autofi. : 9 075 € / SCP : 2 995 € dont 2 % de frais de gestion revenant au Parc

- Modification du plan de financement de la STEp de Châteauvieux :

Coût total TTC : 437 187 € / Autofi. 162 877 € / SCP : 81 438 € dont 2 % de frais de gestion revenant au Parc.

- STEp de Peyroules :

Coût total HT : 334 248 € / Autofinancement : 90 611 € / SCP 45 306 € dont 2 % de frais de gestion revenant au Parc.

## 8. Validation de l'annexe 2022 de la convention cadre de partenariat entre EDF et le Parc du Verdon

Les membres du Bureau à l'unanimité valident la répartition de l'enveloppe 2022 d'aide EDF, valident le bilan 2021 et le programme 2022.

## 9. Dossiers de demande de subvention

Les membres du Bureau à l'unanimité approuvent les opérations qui suivent et leur plan de financement :

- Poste chargée de projet risque inondation – Animation du PAPI Verdon année 2023

Coût total TTC : 47 142 € / Etat : 23 571 € / Autofinancement : 23 571 €

- Séjours «Jeunes en montagne» - programme Espace Valléen 2021/2027 – Voir le Verdon en grand !

Coût total TTC : 10 220 € / Etat FNADT CIMA 8 176 € / Autofinancement : 2 044 €

- Création artistique le long de l'itinéraire de La Routo

Le Parc prendra en charge la réalisation des enduits servant de support à l'œuvre artistique ainsi que le panneau de valorisation pour un montant global estimé à 7560 € TTC financés dans le cadre du programme Leader à 80 %.

La réalisation de l'œuvre artistique sera prise en charge par le CAIRN – ville de Digne les bains.

## 10. Prise en charge des frais d'intervenants pour le projet Archéo'Verdon

Les membres du Bureau approuvent le remboursement à Mme Véronique Blanc Bijon, chercheuse spécialiste des mosaïques, et M. Lucas Martin, chercheur à l'Institut National de Recherche en Archéologie Préventive, de leurs frais de déplacement à l'occasion de leur intervention (à titre gratuit) dans le cadre du projet Archéo' Verdon à Vinon.

## 11. Convention de partenariat « Séminaire communication »

Les membres du Bureau à l'unanimité approuvent la convention financière avec le Parc naturel régional des Baronnies provençales portant sur la mutualisation de la location d'un véhicule pour le déplacement des chargés de mission communication au séminaire des chargés de communication qui se déroulera dans le Parc des Caps et Marais d'Opale du 23 au 25 novembre 2022

## 12. Calendrier des événements du Parc - Novembre à décembre 2022

Les membres du Bureau valident chacun des événements que le Parc organise et ou auquel il participe pour la fin d'année 2022.

## 13. Contribution annuelle 2022 du Parc au Réseau régional des espaces naturels PACA

Les membres du Bureau à l'unanimité approuvent la participation du Parc du Verdon à hauteur de 1000 € aux actions du réseau régional des espaces naturels au titre de l'année 2022 portées par l'ARBE.

## 14. Remboursements des frais de déplacement à Jean Philippe GALLET co-directeur

Les membres du Bureau à l'unanimité approuvent le remboursement des frais avancés par Jean Philippe GALLET à l'occasion de son séjour au Liban, avec le Président du Parc et une délégation de la Région du 22 au 25 octobre dernier, dans le cadre des accords de coopération entre la Région SUD et le Liban.

## 15. Prime de chaussures pour agents de terrain

Les membres du Bureau à l'unanimité approuvent le versement aux agents, annuellement, y compris les écogardes saisonniers, qui effectuent régulièrement des missions de terrains tels qu'identifiés dans le document unique, d'une indemnité de chaussures et de petit équipement telle que prévue par les textes à hauteur de - Indemnité de chaussures : 32,74 € et Indemnité de petit équipement : 32,74 €.

Pour affichage,  
Conformément à l'article L.121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales  
à Moustiers Sainte-Marie le 3 novembre 2022

Le Président,  
Bernard CLAP

